

Politiques françaises de lutte contre le changement climatique

La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et, avec la Loi énergie et climat adoptée en 2019, à atteindre la neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions par un facteur supérieur à six par rapport à 1990. L'objectif 2030 sera révisé prochainement afin de se mettre en cohérence avec le nouvel objectif européen à 2030 de - 55 % net.

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) révisée, adoptée par décret en avril 2020, intègre l'objectif de neutralité. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activité, réduire les émissions sur le territoire et plus généralement l'empreinte carbone de la France.

Ces orientations ont été traduites par des textes législatifs portant sur l'ensemble des secteurs émetteurs de GES (Loi hydrocarbures en 2017, Loi énergie et climat en 2019, Loi d'orientation des mobilités en 2019, Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020, Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets en 2021, etc.).

Les budgets carbone, plafonds d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national, définissent la trajectoire cible de baisse des émissions par périodes successives de cinq ans, en ligne avec l'objectif de neutralité carbone en 2050.

BUDGETS CARBONE NATIONAUX

En Mt CO₂ éq

	1 ^{er} budget carbone 2015-2018	2 ^e budget carbone 2019-2023	3 ^e budget carbone 2024-2028	4 ^e budget carbone 2029-2033
Total hors UTCATF	442	422	359	300

Source : Décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015 et décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatifs aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2019-2028, également adoptée par décret en avril 2020, établit les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, en cohérence avec la SNBC.

COMPARAISON DES ÉMISSIONS AU BUDGET CARBONE 2019-2023

En Mt CO₂ éq

	2 ^e budget carbone SNBC n° 2 2019-2023	Estimations indicatives du budget carbone (Haut conseil pour le climat) 2019-2022	Émissions réalisées 2019-2022 (e)	Écarts entre les émissions réalisées et les estimations indicatives du Haut conseil pour le climat 2019-2022
Transports	128	130	126	- 3 %
Usage des bâtiments et activités résidentiels et tertiaires	78	80	72	- 10 %
Agriculture/sylviculture	82	78	77	- 1 %
Industrie manufacturière et construction	72	76	76	0 %
Industrie de l'énergie	48	50	44	- 12 %
Traitement centralisé des déchets	14	13	16	20 %
Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	- 39	- 41	- 18	- 55 %
Total hors UTCATF, hors CCS*	422	426	410	- 4 %
Total avec UTCATF, hors CCS*	383	385	392	2 %

* Hors CCS = hors captage et stockage technologiques du carbone.

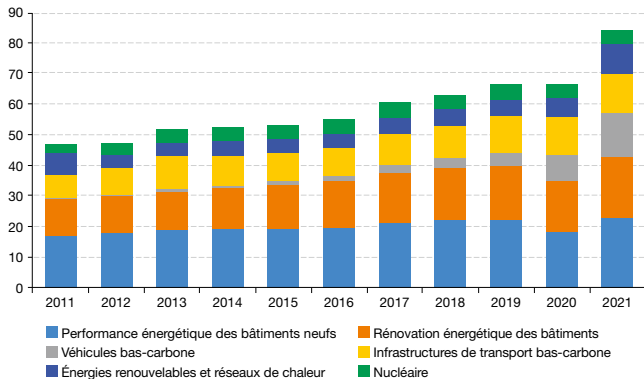
Note : les valeurs indicatives du 2^e budget carbone déclinées par années et par secteur sont des estimations du Haut conseil pour le climat ; les données d'émissions réalisées en 2022 sont des estimations provisoires.

Sources : Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ; Rapport annuel du Haut conseil pour le climat, juin 2023 ; Inventaire au format Secten, Citepa, avril 2023

Les émissions de GES moyennes des années 2019 à 2022, hors UTCATF, sont en deçà (- 4 %) du budget carbone annuel moyen indicatif et estimé par le Haut conseil pour le climat pour la période 2019-2023. Seul le secteur du traitement centralisé des déchets présente un niveau d'émissions légèrement supérieur au budget carbone. En revanche, pour cette même période, en tenant compte de l'UTCATF, les émissions nationales excèdent le 2^e budget carbone de 2 %. Les dernières estimations des flux de GES du secteur de l'UTCATF identifient une dégradation du stockage du carbone par les forêts (plus faible croissance et hausse de la mortalité des arbres, augmentation des prélèvements). Ce secteur de l'UTCATF est déterminant pour l'atteinte des objectifs de la SNBC, les émissions résiduelles en 2050 devant être compensées par du stockage, notamment par les puits naturels que sont les forêts, pour atteindre la neutralité carbone.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE

En milliards d'euros courants



Note : le périmètre de l'édition 2022 du Panorama des financements climat a été révisé par rapport aux précédentes versions et ne peut y être comparé. Des changements dans les sources, la méthode et le périmètre entraînent la révision des résultats pour toute la période couverte par l'étude.

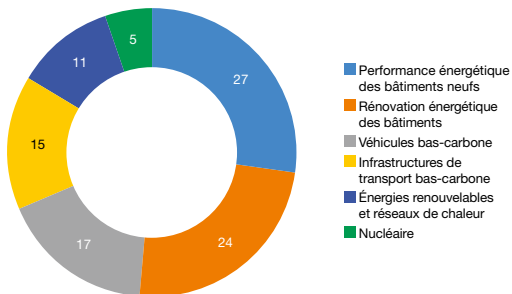
Source : I4CE, Panorama des financements climat, édition 2022

Près de 84 milliards d'euros d'investissements en faveur du climat ont été recensés en 2021. Après un léger tassement en 2020, ils progressent de 27 % sur un an sous les effets de la reprise économique, de l'augmentation des financements publics et des mesures réglementaires. Depuis 2011, les investissements en faveur du climat ont crû de 79 %. Cette forte hausse provient notamment de celle des investissements dans les véhicules bas-carbone : multipliés par 46 depuis 2011, ils sont responsables de 38 % de la hausse totale des investissements climat. La rénovation énergétique des bâtiments contribue quant à elle à hauteur de 22 % à la hausse totale des investissements (+ 68 % depuis 2011).

D'après les premières estimations, les investissements climat continueraient à croître en 2022 et 2023, en volume, mais à un rythme moins élevé que celui observé entre 2020 et 2021.

INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE PAR SECTEUR EN 2021

En %



Source : I4CE, *Panorama des financements climat*, édition 2022

Le *Panorama des financements climat* couvre trois secteurs : le bâtiment, les transports et la production d'énergie. En 2021, la France a consacré près de 23 milliards d'euros à la performance énergétique des bâtiments neufs et près de 20 milliards d'euros à la rénovation énergétique des logements. Viennent ensuite les transports avec 14 milliards d'euros alloués aux véhicules bas-carbone et 13 milliards aux infrastructures de report modal. Les investissements dans les énergies renouvelables approchent les 10 milliards d'euros tandis que près de 5 milliards d'euros ont été alloués au développement et à la prolongation du parc nucléaire.

Le lecteur intéressé par le thème trouvera davantage d'informations sur le site www.i4ce.org. Les chiffres 2022 et 2023 seront disponibles en novembre 2023.